



N° de résolution
ou annotation

Le 14 juin 2021

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 14 juin 2021, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, et les conseillers et conseillères suivants :
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

Dépôt du rapport du maire de juin 2021.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-06-01

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
– 10 mai 2021
5. Comptes à accepter
– Mai 2021
6. Adoption R 365-2021 modifiant le R 313-2018 sur la gestion contractuelle
7. Adoption R 363-2021 modifiant le règlement de zonage
8. Offre de services WPS — Étangs
9. Demande d'installation pancartes route 173
10. Programme saines habitudes de vie — Dépôt projet
11. Installation trappe à graisse
12. Offre de services résine — Terrain de tennis
13. Offre de services clôture — Terrain de tennis
14. Offre Telus — WIFI parc des Berges-Du-Loup
15. Reddition de compte — PDT skate park
16. Offre de services travaux — Mise aux normes pour personne mobilité réduite
17. Dérogation mineure — M. Réjean Bougie
18. Dérogation mineure — Mme Maryse Dumas et M. Alex Jacques
19. Demande CPTAQ — M. Ghislain Bégin
20. Demande CPTAQ — Mme Manon Rodrigue
21. Offre de services — Enseigne hôtel de ville
22. Achat thermopompe centrale — Hôtel de ville
23. Achat meubles presbytère
24. Renouvellement contrat de travail — Directrice générale



N° de résolution
ou annotation :

- 25. Rapports des comités
- 26. Période de questions
- 27. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-06-02

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

21-06-03

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mai 2021 soient acceptés selon les chèques M2100015, C2100216 à C2100283 et L2100112 à L2000145 pour un déboursé total de 655 506,00 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTION RÈGLEMENT 365-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 313-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

21-06-04

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 365-2021 modifiant le règlement 313-2018 sur la gestion contractuelle afin d'intégrer le projet de loi 67 dans le règlement existant.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 363-2021

La directrice générale/secrétaire-trésorière résume le Règlement no 363-2021, en indique l'objet et sa portée ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Mme Sylvie Bruneau à la séance du 12 avril 2021.

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 12 avril 2021 ;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté le 10 mai 2021 ;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 363-2021 amendant le règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que le texte du Règlement no 363-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

21-06-05

IL EST PROPOSÉ par M. Gaétan Tremblay
APPUYÉ par M. Gilles Pedneault
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 363-2021 modifiant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin **d'agrandir la zone commerciale CB-56 à même une partie de la zone RA-15, de créer la zone RB-38 à même une partie de la zone RA-7 et de préciser les usages autorisés dans certaines zones résidentielles et forestières et dans la zone agricole permanente** soit et est adopté par ce conseil

OFFRE DE SERVICES WPS — ÉTANGS

21-06-06

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services, au coût de 7 800 \$ plus taxes, pour la préparation d'un devis pour l'extraction des boues.

DEMANDE D'INSTALLATION DE PANCARTES ROUTE 173

21-06-07

ATTENDU que le conseil municipal doit identifier, pour les utilisateurs de ces sites, la direction de la bibliothèque municipale, du nouveau parc des Berges-Du-Loup et des stationnements pour le skate park en bordure de la route 173;

Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de travailler conjointement à l'implantation de panneaux indiquant la bibliothèque municipale, le nouveau parc des Berges-Du-Loup et les stationnements pour le skate park en bordure des routes du ministère soit la route 173.

Que cette résolution soit expédiée à M. David Bolduc, chef de service de Beauceville.

PROGRAMME SAINES HABITUDES DE VIE — DÉPÔT PROJET

21-06-08

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

SUR LA PROPOSITION de M. Gilles Pedneault, conseiller
APPUYÉE par Mme Louise Paquet, conseillère



N° de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU par les membres du conseil municipal d'autoriser Mme Maryane Bélanger, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Saint-Côme-Linière, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

INSTALLATION TRAPPE À GRAISSE

21-06-09

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Plomberie Énergie, au coût de 3 665 \$ plus taxes, pour l'installation d'une trappe à graisse au restaurant de l'aréna.

OFFRE DE SERVICES RÉSINE – TERRAIN DE TENNIS

21-06-10

QUE des soumissions par invitations du projet en titre ont été envoyées aux fournisseurs suivants :

- Tennis MAPA
- Revêtements de Tennis SUD-OUEST Inc.

Que l'ouverture des soumissions a eu lieu au bureau municipal, le vendredi 4 juin 2021, à 10 h.

QU'UNE seule (1) soumission a été reçue et en voici le résultat :

- Revêtement de Tennis SUD-OUEST Inc. : 30 069 \$ plus taxes

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte d'octroyer le contrat à Revêtement de Tennis Sud-Ouest Inc., au coût de 30 069 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES — CLÔTURE TERRAIN DE TENNIS

21-06-11

QUE des soumissions par invitations du projet en titre ont été envoyées aux fournisseurs suivants :

- Clôture JPN
- Clôture Veilleux

Que l'ouverture des soumissions a eu lieu au bureau municipal, le vendredi 4 juin 2021, à 10 h.

QU'UNE seule (1) soumission a été reçue et en voici le résultat :

- Clôture JPN : 43 760 \$ plus taxes

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte d'octroyer le contrat à Clôture JPN Inc., au coût de 43 760 \$ plus taxes.



N° de résolution
ou annotation

21-05-12

OFFRE TELUS — WI-FI PARC DES BERGES-DU-LOUP

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement d'accepter la proposition de Telus afin d'installer le service de WI-FI de la gestion intelligente au parc des Berges-Du-Loup au coût de 129,50 \$ par mois.

REDDITION DE COMPTE — PDT SKATE PARK

21-06-13

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte le rapport financier du projet, au montant total de 157 481,25 \$, pour la réalisation du skate park à la municipalité.

- Municipalité : 116 150,25 \$
- MRC : 34 331 \$
- Entreprise d'ici : 7 000 \$

La personne autorisée à signer le rapport financier est Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

OFFRE DE SERVICES — MISE AUX NORMES PERSONNE MOBILITÉ RÉDUITE

21-06-14

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement d'accepter l'offre de services des Constructions Sylvain Demers Inc., au montant de 30 690 \$, pour la mise aux normes du bâtiment des jeux d'eau ainsi que la rénovation du bâtiment de baseball.

DÉROGATION MINEURE — M. RÉJEAN BOUGIE — 1715, 4^E RANG (LOT 3 747 839)

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à construire un chalet avec la porte d'entrée principale sur le côté du chalet. Le règlement prévoit que la porte principale est toujours en façade de la propriété face à la route. Dans ce cas, elle sera à l'opposé de la route. Le chalet sera construit sur le futur lot de 3 000 mètres carrés délimité par un certificat d'implantation fait le 7 avril 2021 sur le lot 3 747 839.

Identification du site concerné

Lot 3 747 839, cadastre du Québec, 1715, 4^e Rang

ATTENDU QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

21-06-15

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu que l'on accorde la dérogation mineure à M. Réjean Bougie afin de construire un chalet avec la porte d'entrée principale sur le



N° de résolution
ou annotation

côté du chalet. Le règlement prévoit que la porte principale est toujours en façade de la propriété face à la route.

DEMANDE CPTAQ — M. GHISLAIN BÉGIN

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite par M. Ghislain Bégin, propriétaire du lot 3 747 996, dans la rue Cloutier à St-Côme-Linière, afin de lui permettre d'agrandir son lot en achetant 3 300 mètres carrés de la terre de Mme Duquet, lot 5 832 844. Le lot de M. Bégin est situé dans l'îlot déstructuré #2.

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

21-06-16

Proposé par : M. Alain Dumas
Appuyé par : Mme Sylvie Bruneau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Ghislain Bégin afin de lui permettre d'agrandir son lot en achetant 3 300 mètres carrés de la terre de Mme Duquet, lot 5 832 844.

M. Robby Poulin, conseiller, quitte la séance.

DÉROGATION MINEURE — MME MARYSE DUMAS ET M. ALEX JACQUES — 324, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY (LOT 3 747 962)

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à construire un appentis de 12 pieds de largeur X 40 pieds de longueur au garage forestier existant. Le terrain est dans la zone AG 100.

Notre règlement accepte les appentis de 8 pieds de largeur seulement. Celui-ci servirait d'abri pour une remorque de 9 pieds de largeur servant pour ses travaux forestiers. L'appentis serait visible du chemin en partie et serait situé derrière le hangar construit l'an passé.

Identification du site concerné

Lot 3 747 962, cadastre du Québec, 324, route du Président-Kennedy

ATTENDU QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

21-06-17

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on accorde la dérogation mineure à Mme Maryse Dumas et M. Alex Jacques afin de construire un appentis de 12 pieds de largeur X 40 pieds de longueur au garage forestier existant. Le terrain est dans la zone AG 100.



N° de résolution
ou annotation

M. Alain Dumas, conseiller, se retire du vote.

M. Robby Poulin, conseiller, revient à la séance.

DEMANDE CPTAQ — MME MANON RODRIGUE – LOT 3 746 584

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que la propriétaire, Mme Manon Rodrigue, puisse régulariser l'usage sur le lot 3 746 584 suite à une lettre reçue de la CPTAQ;

Considérant que la municipalité avait communiqué directement avec la CPTAQ avant de délivrer le permis sur le lot en question et que celle-ci avait donné son autorisation verbalement en avril 2019;

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

21-06-18

Proposé par : M. Gaétan Tremblay
Appuyé par : Mme Sylvie Bruneau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin que la propriétaire, Mme Manon Rodrigue, puisse régulariser l'usage sur le lot 3 746 584.

OFFRE DE SERVICES — ENSEIGNE HÔTEL DE VILLE

21-06-19

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement d'accepter la soumission des Enseignes Bouffard Inc., au coût de 7 600 \$ plus taxes, afin d'installer une nouvelle enseigne recto verso à l'hôtel de ville.

M. Alain Dumas, conseiller, met sa dissidence.

ACHAT THERMOPOMPE CENTRALE — HÔTEL DE VILLE

21-06-20

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu d'accepter la soumission d'Expert Poulin, au coût de 11 675 \$ plus taxes, pour l'installation d'une thermopompe centrale à l'hôtel de ville.

M. Alain Dumas, conseiller, met sa dissidence.

ACHAT MEUBLES PRESBYTÈRE

21-06-21

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu d'accepter la proposition de la Fabrique, au coût de 9 000 \$, pour l'achat des meubles dans le presbytère identifiés par la société historique. Cette résolution est conditionnelle à l'achat du presbytère.

M. Robby Poulin et Mme Sylvie Bruneau, conseiller et conseillère, mettent leurs dissidences.



N° de résolution
ou annotation

21-06-22

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL — DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU que le contrat de travail de la directrice générale se termine le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que le conseil accepte de renouveler le contrat de travail de la directrice générale, pour un an, aux mêmes conditions déjà déterminées au contrat de travail actuel.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

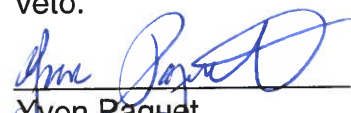
21-06-23

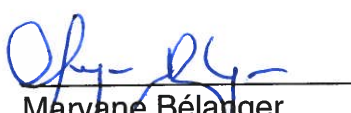
La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 52.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 11 juillet 2021, à la salle Optimiste de l'aréna.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Yvon Paquet
Maire


Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale